



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Pasquier Nicolas / Bürdel Daniel / Berset Solange /
Esseiva Catherine / Michellod Savio / Galley Liliane /
Dupré Lucas / Tritten Sophie / Senti Julia / Müller Chantal

2022-GC-160

Fonds de promotion et de développement du bilinguisme dans les HES fribourgeoises

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 12.09.2022, les députés demandent la création d'un fonds dédié aux projets de promotion et de développement du bilinguisme portés par les hautes écoles de la HES-SO//FR, tel que visé par le groupe de travail dédié au bilinguisme interne à la HES-SO//FR, et son alimentation à hauteur de 100 000 francs par an. Ces moyens seraient complémentaires aux aides financières de la Confédération pour la promotion du bilinguisme et destinés aux projets visant à encourager la promotion du bilinguisme et sa pratique au sein du corps enseignant et des étudiants. Les actions et les projets financés par ce fonds devraient contribuer, à terme, à augmenter le nombre de classes bilingues, à étoffer l'offre des filières bilingues et à renforcer les effectifs estudiantins inscrits dans une classe ou une filière bilingue.

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat salue la volonté des auteurs du mandat de renforcer l'attractivité des hautes écoles spécialisées du canton par la promotion du bilinguisme. Il relève que le renforcement de la pratique du bilinguisme est un défi permanent pour l'ensemble des hautes écoles fribourgeoises qui sont toutes appelées à renforcer leur attractivité en particulier auprès des étudiants extracantonaux, et à améliorer leur ratio actuel entre étudiants de langue française et allemande. C'est d'ailleurs un des objectifs fixés dans la Convention liant l'Etat et l'Université de Fribourg pour les années 2023 à 2027.

L'encouragement des études bilingues est en effet fixé dans chacune des bases légales des hautes écoles (art. 6 al. 3 LUni, art. 11 al. 2 LHES-SO//FR, art. 5 al. 2 LHEPF). Le rapport sur postulat 2021-GC- 129 « Soutien du bilinguisme dans les Hautes écoles fribourgeoises » (Rapport 2022-DEE-31 du 24 mai 2022) détaille comment cet encouragement est concrétisé à la HES-SO//FR. En particulier, il y est fait état d'une progression du pourcentage des effectifs estudiantins suivant un cursus d'étude bilingue, ce malgré une inflexion des cohortes estudiantines.

Le Conseil d'Etat est d'avis que les buts visés à travers la création d'un tel fonds par le groupe de travail, dont il est fait mention dans ce même rapport, à savoir davantage de manifestations publiques bilingues, une documentation proposée dans les deux langues, réaliser des projets inter-écoles impliquant les deux langues et davantage de projets d'envergure nationale, peuvent être

réalisés au moyen des lignes budgétaires existantes, lesquelles peuvent être renforcées d'une année à l'autre en fonction des besoins spécifiques et sous réserve des disponibilités budgétaires.

Si on considère par exemple le budget 2023 de la HES-SO//FR, pour la Direction générale et ses quatre Hautes écoles, on constate que ce dernier comprend divers financements directs en soutien au bilinguisme. Il s'agit notamment du financement d'un poste de traductrice à la Haute école de santé, du financement du renforcement de poste de traducteur/trice à la Haute école d'ingénierie et d'architecture, du financement de traductions par des tiers, de publications et publicité au service du bilinguisme ou de l'acquisition de nouveaux livres et publications en allemand. Aussi, le montant annuel en lien avec le bilinguisme au budget 2023 de la HES-SO//FR est supérieur à 400 000 francs.

Dans le même ordre d'idée, le plan financier 23-26 prévoit la réalisation, au sein de la Haute école d'ingénierie et d'architecture, d'un projet spécifique dédié au développement du bilinguisme, avec une augmentation du personnel administratif et du personnel enseignant et l'augmentation de diverses charges en lien avec ce projet (frais de formation, publication et publicité, prestations de service par des tiers).

En outre, le Conseil d'Etat rappelle qu'à côté des aides financières de la Confédération pour la promotion du plurilinguisme, allouées en application de la loi sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques, le canton accorde également des aides financières en application de l'ordonnance sur le soutien aux initiatives en faveur du bilinguisme, auxquelles peut également prétendre la HES-SO//FR, ce qu'elle n'hésite d'ailleurs pas à faire. Ainsi, pour 2022, sur les 18 projets soutenus par la Confédération pour un total de 250 000 francs, trois projets étaient portés par la HES-SO//FR, qui a bénéficié pour ceux-là d'un soutien de 35 000 francs. Parmi les 9 projets soutenus en sus par le canton pour un total de 100 000 francs, celui dédié au tandem linguistique entre la HES-SO//FR et la Berner Fachhochschule a obtenu un soutien de 8000 francs.

Enfin, le Conseil d'Etat est d'avis que des projets inter-écoles ou d'envergure nationale pourraient être financés au moyen du fonds de recherche et de développement de la HES-SO//FR, pour autant qu'ils en respectent les conditions d'utilisation. En effet, conformément à la récente modification de la LHES-SO//FR par le Grand Conseil en date du 13 décembre 2022, la Direction générale de la HES-SO//FR peut également en disposer, et son alimentation peut être prévue au budget. Aussi une modification du règlement de gestion des fonds de recherche appliquée et de développement des écoles de la HES-SO//FR, à son art. 2 (but du fonds) pourrait suffire à permettre le financement de tels projets. Cela dit, il réitère sa volonté de trouver des solutions équilibrées pour garantir l'égalité de traitement entre les hautes écoles du canton.

En conclusion, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à :

- > Fractionner le présent mandat ;
- > Accepter le volet visant à l'attribution de moyens supplémentaires pour les projets inter-école ou d'envergure nationale dédiés à la promotion du bilinguisme en chargeant le Conseil d'Etat de procéder à la modification du règlement de gestion des fonds de recherche appliquée et de développement des écoles de la HES-SO//FR;
- > Rejeter le volet visant à la création d'un fonds spécifique dédié à la promotion du bilinguisme à la HES-SO//FR et son alimentation annuelle à hauteur de 100 000 francs.

En cas de refus sur le fractionnement, le Conseil d'Etat invite le Grand Conseil à rejeter le mandat.

24 janvier 2023